



Faire connaître votre innovation sur les réseaux sociaux Les bases de la communication sur les réseaux pour faire connaître votre innovation ou votre marque

Matinale de 9h à 11h, Mardi 30 mars 2021 en distanciel



Public visé

Créateurs d'entreprise,
Dirigeants de TPE / PME, et
toute personne souhaitant
lancer sa marque / son
nouveau produit sur les
réseaux sociaux



Prérequis

Aucun



Intervenant



Christel DANEL

Experte-référente « Digital
& E-commerce » ARIA
Sud



Votre contact

Pédagogique



Claire COMBRE

claire.combre@critt-iaa-paca.com



Votre contact

Administratif



Laure DUPIN - 04 90 31 55 08

Laure.dupin@critt-iaa-paca.com



AGROALIMENTAIRE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
N° organisme de formation
93840083884
N° Datadock 0001409

Mise à jour le 09/02/2021



Objectifs

- Découvrir les bases de la communication sur les réseaux sociaux
- Profiter du partage de chacun pour mieux utiliser ces outils de communication



Contexte

Aujourd'hui plus que jamais, les entreprises doivent, pour se faire connaître et accroître leur compétitivité, utiliser des moyens de communication efficaces. Une utilisation optimisée des réseaux sociaux permet de développer sa marque et toucher davantage sa cible. Que vous soyez nouveau ou aguerri dans le monde de l'agroalimentaire, faire connaître sa marque et/ou ses nouveaux produits via les réseaux sociaux peut s'avérer difficile. Cette matinale vous propose de découvrir les clés de la communication pour vous lancer sur les réseaux !



Programme

9h00 à 11h00

1. Quels réseaux sociaux choisir en fonction de la cible de clientèle visée ?
2. Quelles sont les bases de la communication sur les réseaux ?
3. Quelles actions mettre en place pour faire connaître votre innovation ?
4. Table ronde avec une entreprise bénéficiaire de l'accompagnement Innov'agro ayant réussi à se développer grâce aux réseaux



Inscription en ligne : [cliquez ici](#)

€ Tarifs

Adhérent 2021 : Gratuit - sur inscription

Non adhérent 2021 : 100€ HT/stagiaire (120€ TTC)

Conditions d'annulation :

Toute annulation devra faire l'objet d'une notification écrite (mail, fax, courrier).

Pour toute inscription annulée après le 16/03/2021, la totalité des frais sera due au CRITT agroalimentaire PACA.

